

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20160905-D2016-48-DE
Date de télétransmission : 12/09/2016
Date de réception préfecture : 12/09/2016

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2016-48 en date du 05/09/2016 concernant la signature d'un contrat de prestation de télésurveillance sur les bâtiments communaux :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 septembre 2016, à 19H30, suivant convocation en date du 30 août 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique, LATOUR Christelle, CASTANET Christine, BABAUDOU Pascal.

Représentés : MM. DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présent	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le maire expose au Conseil Municipal que suite au cambriolage de l'atelier communal il a consulté des prestataires de services afin d'obtenir des offres de prix pour la mise en place d'un système de télésurveillance des bâtiments communaux.

Le maire présente donc les différentes offres qui comprennent l'achat ou la location du matériel, l'installation, la surveillance avec levée de doute et l'alerte auprès des forces de l'ordre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant les offres des prestataires présentées,

DECIDE de retenir l'offre de la Société NEXECUR avec un contrat prévoyant la location du matériel.

PRECISE que le coût de la prestation sera le suivant :

- Installation du matériel (forfait) : 597,00 € HT
- Location mensuelle du matériel : 72,17 € HT
- Surveillance mensuelle : 81,00 € HT

AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant et tout document à intervenir.

A La Geneytouse, le 06 Septembre 2016
Le Maire,

Alain FAUCHER

